



SESSION PLENIERE DES 16 et 17 OCTOBRE
2023

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre),
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année,
- le budget supplémentaire (BS) qui permet le cas échéant de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente,
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif. Traditionnellement des DM sont votées en mars et octobre de chaque année,
- le compte financier unique (CFU) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante), en juin pour les Pays de la Loire.

La CGT a voté contre l'avis du CESER, en raison d'opposition de son soutien à la stratégie budgétaire de la Région et au souhait qu'il formule d'une autonomie fiscale accrue des Régions.

Elle a déposé avec la FSU et Solidaires un amendement pour modifier le texte de l'avis. Cet amendement a été rejeté, mais dans la mesure où il a fait l'objet de plus de 20 % des voix, il est publié en annexe de l'avis.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La Région prévoit pour les 3 prochaines années des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans les politiques publiques qui devraient évoluer moins vite que l'inflation, il s'agit donc d'une politique d'austérité qui ne dit pas son nom.

L'AVIS DU CESER (téléchargeable sur le site du CESER) (extraits)

Le CESER partage l'interrogation de la Région, et plus largement des Régions et de la Cour des comptes, sur la discordance entre la nature des recettes qu'elles perçoivent (dites « brunes ») et leurs efforts d'investissement en faveur de la transition écologique, ce qui se traduit d'ores et déjà par une baisse tendancielle du dynamisme de leurs ressources.

Le CESER comprend que, dans un contexte incertain et contraint financièrement, la Région fasse des choix budgétaires visant à contenir son niveau d'endettement ainsi qu'à maîtriser sa capacité de désendettement et partage cette stratégie financière.

Pour le CESER, une réforme de la fiscalité donnant aux Régions, au-delà d'une fraction de TVA, davantage d'autonomie fiscale et portée par les actions en faveur de la transition énergétique, apparaît de plus en plus incontournable.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

La CGT porte des propositions de financement des collectivités locales, avec notamment la création d'un **pôle financier public**. Elle porte également une réforme fiscale d'ampleur permettant d'assurer une véritable justice sociale, donnant aux collectivités les moyens de faire face à leurs missions.

La démocratie locale nécessite que les collectivités, dans la mise en œuvre de services publics répondant aux besoins sociaux, disposent d'une certaine autonomie financière.

Mais cette autonomie financière, qui permet aux collectivités de disposer librement de leurs ressources, ne doit pas passer, pour nous, par une autonomie fiscale. Car laisser un libre choix aux Régions de décider de leur fiscalité irait à l'encontre de l'égalité des citoyens devant la loi, et accentuerait les concurrences entre les collectivités avec le risque d'une exacerbation des inégalités, et d'un dumping fiscal qui finalement limiterait encore plus la possibilité pour elles de financer leurs missions.

La CGT considère qu'**il est normal d'emprunter pour investir** et répondre aux besoins d'aujourd'hui, de demain et d'après-demain, que ce soit pour la construction de lycées, la rénovation et la réouverture de sections ferroviaires, ou la modernisation des campus universitaires. Limiter l'investissement, c'est par exemple ne pas acquérir suffisamment de rames TER et devoir annuler des trains durant deux mois et demi, parce que le matériel est en réparation et qu'aucune marge de manœuvre n'existe.

Accroître l'épargne brute, ce n'est pas mauvais en soi, sauf si cela conduit à rogner sur des dépenses de fonctionnement qui permettent de répondre aux besoins des populations, que ce soit en matière d'éducation, de formation, de déplacement, mais aussi par exemple de création culturelle.

De manière générale, économiser à tout crin, c'est prendre le risque de ne pas se donner les moyens de faire face aux enjeux de demain, en particulier face au bouleversement climatique, à la nécessité de la transition écologique,

aux évolutions technologiques à venir, aux enjeux de la réindustrialisation du territoire, aux évolutions démographiques.

C'est pourquoi nous ne faisons pas de la réduction de l'endettement l'alpha et l'oméga d'une bonne politique régionale.

On comprendra donc que nous ne souscrivons pas aux expressions très politiques du CESER qui indique explicitement soutenir la stratégie financière de la Région. La formulation du CESER donne un satisfecit inapproprié à la Région.

Chacun est libre de soutenir, ou pas, la position régionale, les avis sur ses choix budgétaires sont divers au sein du CESER. A la CGT, nous nous interrogeons sur ce choix politique régional, car nous y voyons le risque d'une coupe des dépenses au service du territoire.

De la même manière, **nous ne partageons pas la demande de davantage d'autonomie fiscale pour la Région**, telle qu'elle est soulignée dans l'avis, reprenant de manière biaisée ce qui a été écrit dans la contribution du CESER post covid de 2021.

Il est regrettable que le CESER qui nous avait habitué à des rédactions tenant compte des positions de ses différentes organisations, perde ici sa prudence.

C'est pourquoi, tout en soulignant le travail réalisé par la rapporteure, les commissions et l'ensemble des chargés d'étude, et notamment Maxence Drouillet, et tout en partageant globalement les remarques des commissions thématiques du CESER, **nous voterons contre l'avis.**

***VOTES : l'amendement déposé par la CGT, la FSU et Solidaires a été rejeté par 37 voix pour, 42 contre et 5 abstentions.
L'avis a été adopté par 63 voix pour, 8 contre et 7 abstentions.***

L'ensemble de la délégation CGT au CESER a participé à la rédaction de l'avis du CESER.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21